



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2534

Texte de la question

## RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Élie Aboud, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Élie Aboud. Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, alors que les sénateurs examinent en ce moment le projet de loi sur les retraites, une nouvelle journée de mobilisation est organisée et la société se pose toujours des questions.

Cette réforme est faite pour ne pas laisser à notre jeunesse le fardeau du coût des retraites. Or inciter les jeunes à manifester contre leur propre intérêt, voilà une intention paradoxale. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. Maxime Gremetz. Vous nous prenez pour des idiots, ou quoi ?

M. Élie Aboud. Ce texte, est à la fois nécessaire et juste. Il est nécessaire parce qu'il permet le retour à l'équilibre de nos régimes de retraite.

M. Jean Mallot. Non !

M. Élie Aboud. Si !

Il est juste parce que les efforts sont partagés ("*Non !*" sur les bancs des groupes SRC et GDR) et parce qu'il permet de ménager les personnes les plus fragiles et celles qui ont commencé à travailler jeunes.

Au cours de l'examen du texte, à l'Assemblée, de réelles avancées ont été accomplies sur la pénibilité, sur les carrières longues et sur les polypensionnés.

Le Sénat, à son tour, réalise de nouveaux progrès avec un amendement permettant à certains parents de trois enfants de toucher leur retraite à taux plein à soixante-cinq ans, un autre en faveur des chômeurs de longue durée et un troisième concernant les travailleurs handicapés.

Mes chers collègues de l'opposition, à vous qui demandez, la main sur le coeur, le retrait de cette réforme, je rappelle qu'il y a un temps pour tout. Or le temps présent ne doit pas être celui de la polémique se jouant des inquiétudes sociales.

Diriger, ce n'est pas faire de la démagogie. Diriger, c'est faire de la pédagogie.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous livrer le détail des nouvelles avancées présentées à nos collègues sénateurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur le député, le texte que nous présentons est issu d'une large concertation,...

M. Jean-Christophe Cambadélis. Ce n'est pas vrai !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...d'un long travail entamé au mois d'avril avec les organisations syndicales, le Parlement, les partis politiques, les associations.

M. Patrick Roy. menteur !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Nous avons abordé, comme l'a souligné le Premier ministre, la phase parlementaire. Nous nous trouvons ici au coeur de la démocratie française. Les députés de la majorité se sont employés à faire avancer le texte dans le sens d'une plus grande justice, qu'il s'agisse de la pénibilité, des polypensionnés - en particulier dans la fonction publique - ou de la réduction des inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

Le texte est examiné en ce moment par le Sénat qui a voté, vendredi dernier et hier, les articles repoussant à soixante-deux ans l'âge à partir duquel il est possible de prendre sa retraite et à soixante-sept ans l'âge de la retraite à taux plein, dans un double souci de justice et d'efficacité pour la longévité de notre système de retraite. Nous voulons assurer la pérennité de ce système pour les jeunes. Et nous devons expliquer à ceux d'entre eux qui défilent aujourd'hui qu'ils le font en réalité contre eux-mêmes.

M. Maxime Gremetz. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Pascal Terrasse. Parlez-leur de la CADES !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Le Sénat a en particulier fait progresser la question relative aux mères de trois enfants qui, bien souvent, accumulent moins de trimestres que les hommes, notamment lorsqu'elles sont nées entre 1951 et 1955. En effet, d'autres dispositifs ont permis de réduire cette inégalité : les femmes nées dix ans plus tard ont plus de trimestres à leur actif que les hommes. Or ici comme au Sénat, nous avons répondu à ce problème en permettant à ces femmes de prendre leur retraite à taux plein à l'âge de soixante-cinq ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2534

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, solidarité et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 octobre 2010